

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2017

Absents : MICOUD Cindy, SEIGLE René (pouvoir à MARTINAUX Geneviève)

Le procès-verbal de la séance du 14 mars est approuvé à l'unanimité.

Alimentation en eau potable « Cocobas »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Syndicat des eaux Annonay-Serrières prévoit des travaux d'alimentation en eau potable dans son intégralité et que la Commune participe auprès du syndicat à hauteur de 50 % au titre du renforcement.

Il propose qu'une convention de coordination et de participation pour la réalisation de cette opération soit signée avec le Syndicat des eaux Annonay-Serrières. Délibération est prise à l'unanimité.

Indemnité du Maire et des Adjointes

Depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique, servant de base de calcul des indemnités de fonction, et de la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique. De ce fait, une nouvelle délibération est prise ne modifiant pas le montant des indemnités.

Vote des taux d'imposition 2017

Le taux des taxes directes locales pour 2016 reste inchangé, à savoir : taxe d'habitation (9.06 %), taxe foncière bâti (10.82 %), taxe foncière non bâti (68.05 %).

Comptes administratifs 2016

Les comptes administratifs 2016 de la commune, du commerce, d'énergie photovoltaïque ainsi que les tableaux de résultats sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

Budget communal

Excédent de fonctionnement : 52 484.59 € (dont 42 484.59 € affecté en investissement)
Déficit d'investissement : 2 933.06 €

Budget commerce

Excédent de fonctionnement : 1 344.56 €
Excédent d'investissement : 13 408.45 €

Budget énergie photovoltaïque

Excédent de fonctionnement : 11 268.84 €
Excédent d'investissement : 94 493.12 €

Les comptes de gestions 2016 des différents budgets établis par le Trésorier Principal d'Annonay sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

Budgets primitifs 2017

Le budget primitif 2017 de la commune est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal

Budget communal

Le budget communal s'équilibre à 452 525 € en fonctionnement et à 171 596.12 € en investissement.

Les budgets primitifs 2017 du commerce et énergie photovoltaïque sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

Budget commerce

Le budget commerce s'équilibre à 6 840.56 € en fonctionnement et à 18 515.45 € en investissement.

Budget énergie photovoltaïque

Le budget énergie photovoltaïque s'équilibre à 32 595.38 € en fonctionnement et à 107 518.50 € en investissement.

Compte rendu commissions communales

Scolaire

- TAP (temps d'activités périscolaires) : une étude est en cours sur un éventuel changement d'horaires des TAP. La décision sera prise le 13 avril 2017 lors du conseil d'école extraordinaire et entériner au prochain conseil municipal.
- CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) : lors du vote du budget, une délibération a été prise pour fixer le montant de participation de chacun au repas des aînés.
Opération brioches : le nouveau dispositif mis en place en 2016 n'a pas été une réussite. Aussi, des membres du CCAS envisagent d'organiser la distribution pour cette année.

Urbanisme

- La commission a examiné 3 certificats d'urbanisme (balais & chemin des peupliers), 4 déclarations préalables (route de balais : remplacement de tuiles, impasse les fonts : pose de vélux, balais : modifications d'ouvertures & remplacement de tuiles, assuis : remise en état d'un bâtiment), 6 permis de construire (balais : 2 maisons individuelles, impasse les ronzates : garage, chemin des coteaux : maison individuelle & extension maison d'habitation, route de la cabane : aménagement et surélévation d'un bâtiment existant pour création d'un logement) et 4 DIA :
 - Droit de préemption non retenu (route de Balais : vente maison Lambert-Cholvy/Rollin-Seeman)
 - Droit de préemption non retenu (Balais : vente terrain Martins/Cagna-Mesclon)
 - Droit de préemption non retenu (Balais : vente terrain Martins/Lafrontière-Chiron)
 - Droit de préemption non retenu (Chemin des peupliers : vente maison Lambert/Meynier)

Divers

Suite à une demande de l'association «Cook racing 07 », le conseil municipal, à l'unanimité, décide de leur verser, à titre exceptionnelle, une subvention de 50 € pour l'organisation d'un enduro le 13 mai prochain.

Prochaine réunion du conseil municipal mardi 30 mai 2017 à 20h.